



Destelheide – ASBL ADJ

Destelheidestraat 66
1653 Dworp
Tél. 02 380 39 15

info@destelheide.be www.destelheide.be

CONDITIONS DE RÉSERVATION

Demande

1. Après réception de la demande, Destelheide envoie un état de la réservation et une facture d'acompte. Le client doit payer l'acompte dans un délai de trente jours. S'il ne le fait pas, la réservation est annulée. Le cas échéant, la réservation n'est possible que si toutes les factures en souffrance de Destelheide ont été réglées.

Acompte

2. L'acompte s'élève à 25 % du montant total de la réservation. L'acompte sera déduit de la facture du séjour.

Tarifs

3. Les tarifs mentionnés sur l'état de la réservation sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle ce document a été établi, sous réserve d'une adaptation aux tarifs qui seront en vigueur dans l'année de la période du séjour. Les tarifs sont déterminés pour une année calendrier. Le client doit fournir des informations sur la composition et les activités du groupe. Sur base de ces informations, Destelheide détermine le tarif conformément à une catégorie de prix établie. Cela est mentionné sur l'état de la réservation. Dans le cas où la composition du groupe ou la nature des activités du groupe pendant son séjour s'avèraient ne pas correspondre à la catégorie de prix décrite, Destelheide est autorisé à appliquer, de façon unilatérale, une autre catégorie de prix conforme à la réalité. Dans les 10 jours suivant la notification d'une telle décision, le client peut s'y opposer auprès du conseil d'administration de l'ASBL Algemene Dienst voor Jeugdtoerisme.

État de la réservation

4. À l'arrivée du groupe, le responsable du groupe signe le document d'état de la réservation. Les clés des locaux et des chambres sont remises après la signature du document d'état de la réservation. Si le responsable du groupe refuse de signer le document d'état de la réservation, le montant total de la facture devra être payé, le client se verra refuser l'accès au domaine de Destelheide et Destelheide se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts.

Règles de conduite

5. Tout le monde est obligé de respecter les règles de vie. En payant l'acompte, le client déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions de réservation et les règles de conduite.

Groupes étrangers

6. Les groupes étrangers doivent payer l'acompte à la date fixée et le solde un mois avant le début du séjour.

Réservations supplémentaires

7. Des réservations supplémentaires ne sont possibles qu'avec l'accord du Centre de formation de Destelheide.

Délais de réservation

8.
 - formation d'encadrement dans le travail de jeunesse :
à partir de 15 mois avant le début du séjour
 - formation dans le travail de jeunesse :
à partir de 10 mois avant le début du séjour
 - enseignement et groupes de soins :
à partir de 15 mois pendant l'année scolaire et pas pendant les week-ends ; à partir de 8 mois pendant les vacances scolaires ou les week-ends
 - organisations socio-culturelles et groupes de jeunesse et d'enseignement étrangers, entreprises et groupes d'adultes étrangers :
à partir de 12 mois pendant l'année scolaire et pas pendant les week-ends ; à partir de 8 mois pendant les vacances scolaires ou les week-ends

Locaux

9. En fonction de la taille du groupe et de la nature des activités, Destelheide prévoit un ou plusieurs locaux de base par groupe. Pour l'occupation de locaux supplémentaires, une concertation avec le responsable des réservations de Destelheide est nécessaire et des tarifs fixes sont en vigueur.

Terrains de sport

10. Le terrain de sport est (gratuitement) à la disposition des groupes séjournant dans le domaine. Les non-résidents peuvent utiliser le terrain de sport à des tarifs déterminés. Une réservation est possible.

Annulation

11. L'annulation complète ou partielle de la réservation est possible sans coûts jusqu'à neuf mois avant le début du séjour. Passé ce délai, le centre de formation Destelheide portera en compte les coûts suivants pour le nombre de participants annulés.

Annulation entre 9 et 6 mois avant l'activité :
60% du prix de la nuitée

Annulation entre 6 et 3 mois avant l'activité :
100% du prix de la nuitée

Annulation entre 3 et 1 mois avant l'activité :
100% du prix de la nuitée
+ 20% du prix des repas.

Annulation entre 1 mois et 2 semaines avant l'activité :

100% du prix de la nuitée
+ 40% du prix des repas.

Annulation jusqu'à 3 jours avant l'activité :

100% du prix de la nuitée
+ 80% du prix des repas.

Destelheide permet un écart de 10% (à arrondir à un nombre entier) sur les nombres réservés, avec un maximum de 5 personnes, avant de porter en compte des coûts d'annulation.

Dans les autres cas (annulation ultérieure ou non-présentation du groupe) :

100% du prix de la nuitée
+ 100% du prix des repas.

En cas d'occupation complète, Destelheide ne porte pas de frais en compte si un autre groupe compense l'annulation.

Toute annulation doit toujours être faite par écrit (une lettre recommandée et un e-mail sont valables).

À partir de la date de l'annulation, les coûts d'annulation susmentionnés sont intégralement exigibles.

Nettoyage

12. Destelheide veille à ce que les locaux soient dans un état correct à l'arrivée du groupe. Dans l'heure qui suit l'arrivée, le responsable du groupe peut signaler d'éventuels manques ou dégâts. Le groupe doit faire en sorte que les locaux et les chambres soient en ordre au moment du départ et se trouvent dans l'état dans lequel ils les avaient trouvés à leur arrivée. Si ce n'est pas ou pas suffisamment le cas, Destelheide facturera des frais (de nettoyage). Le groupe acceptera le nombre d'heures de travail indiqué par Destelheide. Les tarifs peuvent être consultés au secrétariat. Le centre de formation Destelheide peut aussi facturer des frais de blanchisserie pour des protège-matelas, des draps et des lessives supplémentaires.

Domages

13. Le responsable du groupe signale tout élément manquant, endommagé ou défectueux dans les plus brefs délais à un responsable de Destelheide. Les utilisateurs sont responsables de tous les dommages qu'ils causent à des personnes, du matériel, des plantations ou des bâtiments. Au moment du départ du groupe, le responsable de Destelheide contrôle les locaux. Destelheide porte les dommages ou les éventuels manquements intégralement en compte au prix de la valeur du nouvel achat ou de la réparation.

Constatations contradictoires

14. Le groupe peut demander qu'un responsable de Destelheide établisse, avec un responsable du groupe, un inventaire contradictoire de l'état du local et des éventuels manquements ou dommages. Pour les coûts administratifs et de fonctionnement supplémentaires qu'entraîne cet inventaire contradictoire, Destelheide porte en compte un montant forfaitaire, mentionné dans les tarifs, pour l'établissement de cet inventaire. Si le groupe n'a pas demandé à l'avance un inventaire contradictoire, cela implique que le groupe est d'accord avec les éventuelles heures de nettoyage et les éventuels coûts facturés par Destelheide pour les dommages et manquements.

Divers

15. Si une personne ou un groupe a de toute évidence un comportement irrespectueux, enfreint la loi ou ne respecte pas les règles de conduite, la direction de Destelheide est en droit de mettre fin immédiatement à tout séjour. Les coûts pour la période réservée restent néanmoins exigibles. Destelheide paiera un dédommagement similaire en cas de cessation illégitime du séjour.
16. Le responsable du groupe est majeur et veille au respect des règles de conduite, ainsi qu'au paiement des factures. Les factures du séjour doivent être payées dans les 30 jours suivant la date de la facture.
À l'échéance du délai de paiement, des intérêts de retard seront exigibles automatiquement et de plein droit, sans qu'un avertissement ne soit nécessaire. Ces intérêts de retard sont égaux aux intérêts légaux. Si la facture, majorée des intérêts de retard, n'est pas payée 10 jours civils après l'envoi d'une lettre recommandée, le montant de la facture sera également majoré de 12 %, avec un minimum de 50 euros par facture, en tant que dédommagement entre les parties, explicitement convenu et accepté par la présente. Ce montant couvre les coûts administratifs et financiers complémentaires qui sont causés à Destelheide par le non-paiement à l'échéance de la facture. Pour les factures entre 2.500 euros et 5.000 euros, la majoration est de 10 %. Pour un montant au-delà de 5.000 euros, la majoration est de 7%, avec un maximum de 1.240 euros.
17. Le responsable du groupe doit veiller à ce que la responsabilité tant du groupe qu'individuellement soit suffisamment garantie vis-à-vis de l'ASBL ADJ - Destelheide. Destelheide peut, en vue d'une réservation, demander la présentation des polices d'assurance et la preuve du paiement des primes.
18. Destelheide ne peut être tenu responsable en cas d'accident dans le domaine, ni d'accidents ou de dommages causés par des installations ou du matériel de Destelheide ou par des tiers. Destelheide ne peut pas non plus être tenu responsable en cas de vol ou de perte de biens.
19. Tous les litiges seront tranchés par le tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles et conformément au droit belge.

11/02/2014